



REGLEMENT INTERIEUR

1. Généralités

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association Givre en Mai dans le cadre de ses statuts. Il a été approuvé par l'assemblée générale du 6/03/2020. Il est remis à l'ensemble des adhérents.

L'adhésion à l'association vaut acceptation de ce règlement intérieur.

2. Informations

Les informations destinées aux parents et licenciés sont à consulter sur le panneau d'affichage dans la salle. Plusieurs messages mails sont envoyés en cours de saison pour donner les informations sur les compétitions et les moments forts de la saison.

3. Adhésion

Le dossier d'inscription complet doit être fourni dès le 1er entraînement afin que le pratiquant soit licencié et assuré en cas d'accident. Le paiement de l'adhésion inclus le montant de la licence FFG et celui de la cotisation au club.

La licence, une fois délivrée, ne peut plus être remboursée.

La délivrance d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique est obligatoire. Le certificat médical doit dater de moins d'un an. La présentation d'un certificat médical est exigée tous les trois ans, sauf dispositions particulières prévues par les règlements de la fédération française de gymnastique.

Une notice d'assurance est distribuée aux membres dès l'adhésion afin de les informer des garanties dont ils bénéficient au titre du contrat souscrit par la Fédération ainsi que les garanties complémentaires proposées.

4. Responsabilité

L'accueil des gymnastes a lieu dans la salle. Les gymnastes sont pris en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les adhérents mineurs ne peuvent pas quitter la salle, seuls, si le représentant légal n'a pas signé d'autorisation de sortie.

Le club se décharge de toute responsabilité en dehors des horaires d'entraînement et pour tout incident ou accident survenu hors de la salle.

Les gymnastes se doivent de respecter les horaires des entraînements établis ainsi que la tenue réglementaire en compétition (qui reste à leur charge). Toute absence ou retard aux entraînements doit être signalé aux entraîneurs dans les meilleurs délais.

5. Compétition

Lorsque l'adhérent a choisi de faire de la compétition en début de saison, sa participation aux épreuves est obligatoire tout au long de la saison. En cas d'absence non justifiée, l'association se réserve le droit de demander le remboursement de l'inscription à la compétition.

Le gymnaste mineur inscrit en compétition est sous la responsabilité de son représentant légal présent sur les lieux. La responsabilité du club commence à l'échauffement et pendant le passage en compétition.

Le transport aux compétitions est à charge de chacun. Un co-voiturage est organisé.

6. Stage et formation

Les frais occasionnés par la participation aux stages techniques de perfectionnement seront partagés entre le participant et le club dans des proportions fixées par le bureau.

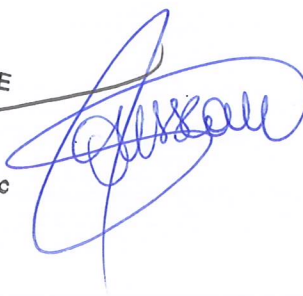
La formation des juges est prise en charge en totalité par le club ou le département, les juges s'engagent à s'investir lors des compétitions pendant trois saisons minimum.

La formation des entraîneurs est prise en charge en totalité par le club, à ce titre, ils s'engagent à prendre en charge un créneau d'entraînement pendant trois saisons minimum.

Conformément aux statuts validés le 8/03/2019, le règlement intérieur est validé en assemblée générale ordinaire.

Cette version a été validée par l'AG du 6/03/2020

SOCIÉTÉ GYMNIQUE
"Le Gyvre en Mai"
8 rue de Parvéau
79300 SAINT SAUVEUR
SIRET 781 413 100 0001 - APE 920 C





INFORMATION : MOYENS DE COMMUNICATION AVEC L'ASSOCIATION

Le club utilise un logiciel de Gestion de Licences avec lequel nous communiquons pour les informations de la vie de l'association afin de recevoir sans problème toutes nos informations, nous vous conseillons de paramétrer correctement votre boîte de messagerie sans quoi vous risqueriez de ne pas recevoir nos mails ou bien de les recevoir dans vos SPAMS.

Voici la manipulation à faire :

il suffit de rajouter contact@gestgym.com dans vos contacts ou de spécifier que cette adresse email n'est pas « indésirable »